



MAIRIE
DE
BUSSAC-SUR-CHARENTE
17100

DEMANDE DE RÉSERVATION DE LA SALLE MUNICIPALE DE BUSSAC-SUR-CHARENTE

Je soussigné(e),

Nom (ou association) : _____

Prénom (ou représentant association) : _____

Adresse : _____

_____ | | | | | | | | _____

N° de téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / Courriel : _____

Demande à louer la salle municipale de Bussac-sur-Charente, du :

Date de début : ____ / ____ / ____ / **date de fin :** ____ / ____ / ____ /

Nature de la manifestation : _____

Nombre de personnes prévu (*maximum autorisé par la commission sécurité : 130 personnes*) : _____

Je m'engage,

- à payer la location au tarif fixé + cuisine OUI NON + vaisselle OUI NON
 - à verser la caution demandée par chèque (300 €) (réparations des dégradations et remplacement du matériel manquant ou dégradé),
 - à fournir une attestation d'assurance locative,
 - à respecter et faire respecter la réglementation (voir règlement),
 - à remettre les locaux en ordre après usage,
- IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE FAIRE UN FEU D'ARTIFICE SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DU MAIRE.**

Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation relative à l'utilisation de la Salle municipale.

Fait à _____, le _____

Le locataire, Mme, M. _____

(Signature)

----- *Partie réservée à la Mairie de Bussac-sur-Charente* -----

RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE DE BUSSAC-SUR-CHARENTE

Je soussigné, Jean-Luc MARCHAIS, Maire de la commune de Bussac-sur-Charente, autorise :

_____ demeurant _____

suite à sa demande effectuée le _____ à utiliser la Salle municipale de Bussac-sur-Charente

du _____ au _____ à l'occasion _____

Salle :
Cuisine :
Vaisselle :
Montant location :

Fait à Bussac-sur-Charente, le _____
Le Maire,
Jean-Luc MARCHAIS

Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies lors de la réservation font l'objet d'un traitement automatisé destiné à gérer la gestion des mises à disposition de la salle municipale et de la facturation correspondante. Le responsable de ce traitement est la commune de Bussac sur Charente. Ces informations sont réservées à l'usage des services municipaux concernés et ne sont conservées que pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en écrivant :

- par adresse mail à l'adresse : mairie@bussac-sur-charente.fr

- par courrier à Mairie de Bussac sur Charente